tés de Paris.
ix de *cravates ; réga-*
depuis 60 cent.
tous les systèmes, depuis
le facture des *jeux* et
– Conditions avantageuses
oc.
MARGOT, coiffeur,
Bulle. [330
ntis naturels
ET BLANCS
ès modérés.
expédie *franco* sur de-
(O1894V)
Goy, à Vevey,
Marché 2. [358
haufour
Bulle sera ouvert dès
LRICH frères, tuiliers.
TINA SUISSE
ARTIFICIEL)
NCHAUD, A VEVEY (SUISSE)
nt et le plus économique
eaux, porcelets, etc.
artificiel équivaut à un
et ne coûte que 3 1/4 cent.
ermeil. argent et bronze.
dans les concours régio-
Société des agriculteurs
cadémie nationale.
ats de notre contrée.
pour la Gruyère : *Auguste*
[420
O SOLUBLE
chard
TE QUALITÉ.
INSTANTANÉE.
aiterie
chlen & Cie
r-de-Trême,
eau dépôt au centre de la
entèle que le beurre ne
omicile.
t temps du beurre frais
ras, Agence agricole;
naud, notaire;
oura, négociant. [392
e fleuries.
ourant, dès 8 heures
Ulysse Favre, à Avry-
en mises publiques les
ne.
ement. [399
acherlin"
efficace pour la
tous les insectes.
nière frappante et fait
ement et sûrement jus-
e tout insecte nuisible.
server que tout ingré-
papier ne peut jamais
ne une
é Zacherl.
uit se vend en flacons
modéré :
M. L. Desbiolles.
M. Jules Lavanchy.
Pharm. G. Comte.
rincipal : [186
HERL,
chmiedgasse N° 2.
Agence agricole
sie BARRAS,
à Bulle :
nique spécial
fleurs
de 2 kg. 500. [375
ROCRÉATIVE
par *A. Panchaud,*
Vevey. Remède in-
pour faire retenir les
t les juments. Une dose
. Se trouve dans tou-
[385
, imprimeur-éditeur.

p.a.2 M. Schro

NEUVIÈME ANNÉE — N° 47 | En avant la Grue! | MERCREDI 11 JUIN 1890

LA GRUYÈRE

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 4 —
» » 6 mois, » 2 50
Etranger: 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr. payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.
Réclames : 20 cent. la ligne.
Lettres et argent francs de port.

BULLE, le 10 juin 1890.

NOUVELLES SUISSES

Chambres fédérales.

Vendredi matin, le *Conseil national* a continué la discussion du rapport de gestion.

MM. Lachenal et Schobinger ont rapporté sur le département des postes et chemins de fer. M. Welti, répondant à une observation des rapporteurs, a communiqué que son département étudie la réforme des tarifs, que cette étude sera bientôt terminée, mais qu'on ne peut pas encore en prévoir la conclusion. La question de la suppression ou du maintien du rayon local pour les lettres fera l'objet d'un rapport spécial du Conseil fédéral. Il sera donné, dans le budget de 1891, une première satisfaction aux pétitions des employés postaux inférieurs des bureaux de première et seconde classe sur leurs traitements.

Samedi matin, le Conseil national a reçu communication, par l'entremise du Conseil fédéral, de la pétition de M. le conseiller d'Etat Haffter contre l'arrêté modifiant la forme de la Croix fédérale.

Cette question est renvoyée à la commission qui avait été constituée pour l'examen de l'arrêté adopté l'année dernière.

Le *Conseil des Etats* a accordé un crédit de 910,000 fr. pour la construction d'un bâtiment pour l'administration des télégraphes à la rue des Greniers, à Berne.

Une souscription est ouverte parmi les membres de l'assemblée fédérale en faveur de la statue à élever à Guillaume Tell sur la place publique d'Altorf.

Croix fédérale. — Voici l'état, par cantons, des signatures de la pétition concernant la croix fédérale : Neuchâtel 7470, Genève 5968, Zurich 4748, Thurgovie 4066, Argovie 1928, Vaud 1484, Lucerne 1070, Tessin 792, Soleure 734, Schaffhouse 506, St-Gall 438, Appenzell Rh.-Ext. 337, Grisons 304, Unterwald 103, Fribourg 87, Glaris 84.

Une cinquantaine de sociétés suisses à l'étranger ont pris part au pétitionnement.

Alcools. — On cite fréquemment la Norvège comme un pays modèle en ce qui concerne le problème de la lutte contre l'alcoolisme ; aussi n'apprendra-t-on pas sans intérêt que cet Etat vient d'envoyer un expert, M. Bætzmann, en mission officielle à Berne, pour y étudier le fonctionnement de notre administration des alcools, système qu'on songe à introduire en Norvège.

Les houillères de la Suisse. — On mande de Berne à la *Nouvelle Gazette de Zurich* qu'une société est en train de se constituer pour procéder d'une manière systématique à des forages dans toutes les régions de la Suisse où les savants signalent la présence de gisements de houille. Elle pense pouvoir compter sur une subvention de la Confédération allant jusqu'au 50 % des frais, devisés à un demi-million. Les premiers forages se feraient le long du Jura.

Zurich. — M. Korn-Krazigen, marchand de tabac, a été attaqué et gravement blessé à la tête dans la nuit de samedi à dimanche, près du Zürcherhof, au milieu de la ville. Sa caisse journalière, qu'il portait avec lui, a été volée. Le blessé a été porté par la police à l'hôpital. Il succombera probablement. Le meurtrier n'a pas pu encore être atteint.

— Les 31 mai et 1er juin a eu lieu à Winterthour le deuxième tournoi des joueurs d'échecs suisses. Le premier jour, le vainqueur a été M. Pestalozzi, de Zurich ; huit joueurs avaient participé à la joute. Le deuxième jour, c'est M. O. Muller, de Zurich aussi, qui a remporté le prix ; il avait vingt-six concurrents.

M. le Dr Kündig, président de la société bâloise, a joué et gagné huit parties à la fois.

Berne. — Jeudi après midi, on a enfin trouvé dans l'Aar, près de Mühleberg, le cadavre de M. Capraz, l'employé au bureau fédéral des imprimés qui avait disparu le matin du 31 mai. La mort récente de sa femme et la maladie de sa fille, qui est actuellement dans une maison de santé, avaient fort affligé ce fonctionnaire qui souffrait en outre depuis quelque temps de cruelles douleurs physiques.

— Le peintre Stauffer, dont nous avons annoncé la tentative de suicide, n'est pas mort du coup de pistolet qu'il s'est tiré dans la poitrine. Il s'en relèvera probablement, quoique la balle ne soit pas encore extraite.

— Jeudi soir, vers huit heures, un petit garçon de 3 ans, fils de M. Brandt, émailleur, à Bienne, qui s'amusait au bord de la Suze, est tombé à l'eau et bientôt a été entraîné jusque dans le lac. Son cadavre n'a pas encore été retrouvé.

Lucerne. — Un père de famille, Louis Amstutz, a été saisi le 8, au soir, par un train du Central, à Sursée. Il a eu une cuisse et un bras broyés et est mort peu après.

— Encore un parricide dans le canton de Lucerne : un paysan de Littau a assommé son vieux père à coups de marteau.

— Les autorités municipales de Lucerne ont accordé 12,000 fr. de subvention aux vieux-catholiques pour se bâtir une église.

Glaris. — Un vieillard dans l'indigence avait remis à un menuisier d'Oberdiesbach un vieux buffet pour le réparer. En procédant à cette réparation, ce dernier découvrit un tiroir à secret qui renfermait pour environ 500 fr. de monnaies d'or du siècle passé. Cet argent sera le bienvenu chez le pauvre vieux.

St-Gall. — A l'occasion de la procession de la Fête-Dieu, on tirait des coups de mortier à Oberhelfenschwil ; un des engins fit malheureusement explosion, tuant un homme et en blessant mortellement un autre.

Vaud. — A Chavorney, un vieillard de 85 ans s'est suicidé par pendaison. On ignore quelles sont les causes qui l'ont poussé à cet acte de désespoir.

— Lundi dernier, une femme âgée était appuyée sur le bord d'une galerie, à Vallorbes. Le vertige la prit et elle tomba si malheureusement qu'elle se brisa la nuque.

Neuchâtel. — L'éclairage électrique sera inauguré dimanche prochain au Locle. Ce sera l'occasion d'une petite fête.

— La justice de paix de Neuchâtel a procédé jeudi matin à la levée des cadavres de deux enfants, probablement jumeaux, trouvés au-dessus de la ville dans une plantation de pins. L'un paraît avoir eu un bras arraché par un renard.

Genève. — Vendredi comparaissait devant la Cour d'assises de Genève Camille-Etienne Burkel, riche étudiant, âgé de 21 ans, accusé d'avoir, dans la nuit du 8 au 9 février, à Genève, volontairement commis un homicide sur la personne de Mlle Marie Simonetti, en se servant d'un revolver, avec ces circonstances que ledit homicide a été commis avec préméditation et guet-apens.

FEUILLETON DE *LA GRUYÈRE* 74

LA

BELLE TÉNÉBREUSE

PAR

JULES MARY

Glou-Glou hésita encore, puis tout à coup :

— Vous ne vous êtes pas trompé, dit-il, c'est lui.

— Et savez-vous ce qu'il venait faire là ?

— Je n'en sais rien. Je vous le jure.

— Vous ne mentez pas ?

— Non. M. Gérard m'a dit : « Surveillez-le. Tenez-moi au courant de ses moindres actions. » Et c'est tout. Si je me suis trouvé près de cette mare, c'est que j'y suis tombé pour dormir, brisé, anéanti par l'ivresse... par le verre de kirsch surtout... c'est le hasard qui m'a amené là...

— Vous comprenez comme moi que M. Daguerre devait avoir des raisons particulières pour venir prendre un bain de pieds dans la boue de la Mare aux Biches à pareille heure ?

— Oui, mais quelles raisons ?

— En cherchant bien, nous trouverons peut-être.

— D'abord, il désirait être seul. Ce qui le prouve, c'est qu'il est parti tout de suite après avoir remarqué que je le regardais.

— C'est déjà une observation. Oh ! si vous aviez été mieux caché ! nous saurions peut-être la vérité, à l'heure qu'il est.

— Que voulez-vous... je ne savais pas où je me trouvais... J'avais la tête lourde... Le kirsch, voyez-vous, le kirsch ! !

— Le jour de l'assassinat de Valognes, nous sommes venus avec M. Gérard, M. Beaufort et M. Laugier jusqu'à la Mare aux Biches... nous n'avons rien découvert... Avec Locmor, le brigadier forestier, nous avons parcouru tous les alentours, et nous n'avons rien trouvé non plus.

— Que cherchiez-vous ?

— Le sac en cuir dans lequel M. Valognes avait enfermé les cent mille francs touchés par lui dans la journée chez Me Parlanget, le notaire.

— C'était naïf de le chercher. L'assassin l'a emporté, ce sac en cuir.

— Non, car l'assassin, gravement blessé d'un coup de revolver par Valognes, et perdant beaucoup de sang, l'assassin, ne sachant pas s'il n'allait pas perdre connaissance avant d'être en lieu sûr, s'il n'allait pas se compromettre, en un mot, a dû cacher cette fortune dans la forêt...

Glou-Glou était devenu pâle.

— Vous dites que l'assassin a été blessé par Valognes ?

— Oui.

— C'est prouvé ?

— Par le docteur et par les indices retrouvés... C'est même une des preuves relevés... contre M. Beaufort.

— En effet... Ah ! mais, ah ! mais, je comprends, alors, je comprends...

— Ah ! ah ! dit Pinson intéressé... Et peut-on savoir ?

Glou-Glou s'arrêta, réfléchit ; puis, après un assez long silence :

— Monsieur Pinson, j'ai promis à M. Gérard de ne rien faire sans son consentement et de lui confier, à lui seul, tout ce que je découvrirais. Faites-moi, à votre tour, une promesse.

— Tout ce que vous voulez, Glou-Glou.

— Promettez-moi que nous préviendrons M. Gérard avant toute autre personne, — avant même le juge d'instruction...

— C'est grave... ce que vous me demandez.

— Si vous hésitez, je ne dirai plus rien.

— J'accepte ; quel que soit le moyen, je suis bien sûr d'arriver au châtiment.

— Oui, je comprends tout maintenant, dit Glou-Glou. Savez-vous, la nuit du meurtre, quel est l'homme que j'ai rencontré sur la route, au sortir de ce chemin même qui est là, à deux pas de nous ? Savez-vous qui j'ai rencontré, gémissant à fendre l'âme, se traînant misérablement... tombant presque à chaque pas... se relevant avec peine, les mains, la poitrine, les vêtements pleins de sang et de boue... Savez-vous quel était cet homme ?

— Daguerre ?

— Oui, Daguerre... Celui-là qui était près de nous tout à l'heure...

— Plus de doute, c'est Daguerre l'assassin !...

— Prenez garde, dit Glou-Glou, vous avez accusé M. Beaufort... prenez garde de vous tromper encore...

— Eh ! l'explication est simple... le revolver de Beaufort, c'est Daguerre qui l'a pris chez son associé... Daguerre

Le jury a rendu un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes sur toutes les questions qui lui étaient posées. En conséquence, la Cour a condamné B. à la peine de dix ans de réclusion.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France. — M. Couve, le chef d'une des plus importantes maisons de banque de Marseille, s'est suicidé, jeudi soir, à 8 heures, dans sa maison de campagne en se tirant deux coups de revolver. Il y a un an environ, le frère de ce malheureux s'était également suicidé.

— Bombonnel, le fameux tueur de lions et de panthères, est mort mercredi à Dijon à l'âge de 74 ans. Outre la célébrité qu'il avait acquise par ses chasses légendaires en Afrique, Bombonnel en avait mérité une autre par l'ardeur et le courage qu'il montra pendant la guerre franco-allemande, à la tête d'un corps franc qu'il avait lui-même équipé.

— Dans un duel au pistolet qui a eu lieu dimanche à la frontière belge, M. Paul Duval, jeune avocat de Paris, âgé de 27 ans, a été tué net d'une balle au cœur par M. Jean Marcel, journaliste, ancien secrétaire de M. Laguerre, le député boulangiste.

Italie. — Dimanche, à la batterie du *Molo vecchio*, à Gênes, un bersaglier de faction a tué d'un coup de fusil un inconnu qui s'avançait vers la batterie sans répondre au : « Qui vive! » C'était un artificier d'un navire de guerre anglais stationné en rade.

Allemagne. — Le prince de Bismarck, qui paraissait en bonne santé lors de sa visite à Hambourg, a dit à un de ses amis, un des principaux négociants de la place, « qu'il se rendrait en Angleterre pour fuir la persécution dont il était l'objet ; qu'il ne pouvait vivre dans son pays en prisonnier d'Etat, et que c'était pour lui un crève-cœur de voir transformer son Friedrichsruhe en forteresse. »

Le prince a ajouté, avec un grand éclat de rire, qu'il allait « *faire son Boulanger* » *(sic)*.

Il serait possible, ainsi que le bruit en court à la Bourse, que le prince quittât l'Allemagne plus tôt qu'il n'en avait l'intention.

— Le Conseil fédéral est nanti d'un projet allouant 20 millions de marcs pour augmenter la solde des officiers.

A la commission militaire du Reichstag, le ministre de la guerre a déclaré qu'un nouveau projet va être déposé tendant à améliorer les formations de réserve et réaliser des armements nouveaux.

— Un terrible malheur est arrivé mardi dans une salle de danse à Græfenau sur l'Ilm. Une lampe à pétrole ayant fait explosion, les danseurs se sont précipités dans les issues, se renversant les uns les autres, et quand ils ont pu se dégager, on a retrouvé deux cadavres, ceux d'une femme et d'une jeune fille de 16 ans. Treize autres personnes ont été grièvement blessées.

— Le 8e congrès de l'association des libres-penseurs d'Allemagne est réuni depuis le premier juin à Hanovre. La présidence a été donnée au célèbre professeur Büchner.

Autriche-Hongrie. — Il a neigé en Hongrie pendant toute la journée du 4 juin ! Et les savants hongrois prétendent que la zone de froid va s'étendre sur toute l'Europe.

CANTON DE FRIBOURG

Conseil d'Etat. — MM. Gendre Paul, Holz Philippe et Robadey Louis, confirmés dans leurs fonctions respectives de lieutenants de préfets des districts de la Sarine, de la Broye et de la Glâne, prêtent le serment constitutionnel.

— On alloue une subvention de 500 fr. en faveur de l'érection du monument de Guillaume Tell à Altorf.

— La commune d'Agrimoine est autorisée à acheter un immeuble, et celle de Saint-Ours à percevoir un impôt communal pendant les années 1890, 1891 et 1890.

— On alloue un subside de 2000 fr. pour l'installation de la nouvelle école des sourds-muets à Gruyères.

— Sont confirmés dans leurs fonctions les titulaires ci-après désignés :

MM. Chatagny, Louis, syndic de la commune de Corserey ; Bramaz, Joseph, syndic de la commune de Cutterwyl ; Chavaillaz, Joseph, syndic de la commune d'Ecuvillens ; Clerc, Joseph, syndic de la commune de Rossens-Illens ; Michel, Joseph, syndic de la commune de Villarsel-le-Gibloux ; Rossier, Lucien, instituteur à l'école des garçons de Villaz-St-Pierre.

— M. Jules Schmutz est nommé instituteur à l'école de Fiaugères.

Apiculture. — La Société romande des apiculteurs fribourgeois fera donner une conférence gratuite sur l'essaimage, partie théorique et pratique, mercredi 11 courant à *Broc*, près de la cure, et vendredi 13 courant, au Mouton, à *Avry-devant-Pont*. Commencement de la conférence à 1 ½ h. après midi. Les agriculteurs des environs sont particulièrement invités a y assister. *(Communiqué.)*

Accidents. — Vendredi matin, on a trouvé au bord de la voie, à Villars-Saint-Pierre, un jeune homme, domestique dans la localité ; il avait une jambe coupée par le train, droit au-dessus du pied. Ce pauvre garçon est resté sur place sans connaissance depuis neuf heures du soir, moment du passage du dernier train, jusque vers quatre heures du matin, où un homme de service l'a aperçu. Au dire de ce malheureux, il croyait s'être trompé de direction et il a voulu sauter du train, ce qui a causé l'accident.

— Dimanche, à 1 heure après midi, a eu lieu entre St-Prez et Allaman un bien triste accident qui frappe douloureusement une famille de la ville de Fribourg. Le nommé Georges Martin, fils de M. Martin-Wicky, employé en qualité de serre-frein à la compagnie J.-S., est tombé de son frein si malheureusement que le train lui a passé sur le corps et l'a coupé entièrement ; la mort a été instantanée.

CHRONIQUE AGRICOLE

Bulle, le 9 juin 1890.

Je passais l'autre jour près d'une ferme de nos environs où je vis qu'on saignait une vache parce qu'elle ne mangeait plus avec appétit.

Saigner un animal parce qu'il ne se fourrage pas bien, voilà qui m'a paru drôle. J'en fis l'observation ; mais la routine, les préjugés, allez donc vous y frotter.

Je crois cependant être utile et bien faire en vous priant de reproduire l'article ci-après que M. Emile Thierry, un des grands vétérinaires de France, a fait paraître récemment, dans la *Gazette du village*, sur la saignée du printemps. L. M.

La saignée de printemps.

Les vétérinaires, imbus de la doctrine néfaste de Broussais, pratiquaient, dans leur clientèle, la saignée dite de précaution ou de printemps sur les divers animaux domestiques.

Pauvres bêtes ! Combien sont mortes, exsangues, de ce préjugé absurde !

Pauvres gens !! Que de victimes ont faites, dans l'espèce humaine, Broussais et ses disciples !

L'école moderne a depuis longtemps fait justice de ces pratiques. La science, heureusement pour l'humanité et l'animalité, a marché depuis Broussais, et elle n'a pas eu de peine à démontrer, non pas l'inutilité, mais la terrible nocuité de ces saignées intempestives.

Pourquoi, en effet, ouvrir les veines d'un animal bien portant ? Qu'espère-t-on de cette opération ? Passe encore si on saigne, quelle que soit la saison et à titre préventif, un bœuf préparé pour un concours, ou un bœuf à l'engrais dont les conjonctives sont vivement injectées. Mais encore il y a bien rarement utilité à le faire.

Ordinairement, la saignée de précaution était employée au lendemain de l'hiver, alors que les animaux avaient plus ou moins souffert de privations, alors qu'ils étaient maigres et qu'ils avaient au contraire besoin d'être tonifiés, alors surtout que le changement de régime allait encore les fatiguer.

Aussi bien, rien n'est plus dangereux, aucune opération, en soi, n'est plus redoutable que la saignée. Outre qu'elle expose l'animal à des accidents chirurgicaux graves et parfois mortels, elle trouble d'une manière profonde les principales fonctions de l'organisme et particulièrement les fonctions de nutrition.

Cependant la saignée de printemps est restée en honneur dans certaines localités arriérées où les empiriques, qui en vivent, ont encore assez d'influence sur le pauvre diable qu'ils exploitent indignement. Mais il est bon d'ajouter que, dans ces contrées mêmes, on ne trouve plus que quelques vieillards, ignorants du progrès accompli dans la médecine générale, croyant encore à l'utilité de cette pratique surannée.

On peut assurer, sans crainte de démenti, que la saignée de précaution, quel que soit l'animal sur lequel elle est pratiquée, quel que soit le procédé, saignée à la jugulaire, amputation de la queue ou des oreilles, etc., on peut assurer, dis-je, qu'elle est toujours nuisible et souvent meurtrière.

Je me souviens qu'à mes débuts dans la pratique vétérinaire, en mars, avril, mai 1862, — c'était dans l'Aube, — j'étais souvent sollicité par des clients pour saigner un cheval et une vache qui, l'un et l'autre, avaient des « démangeaisons », conséquence habituelle d'un mauvais hivernage et de la misère physiologique. Invariablement, je refusais de faire l'opération. Le client, croyant avoir raison sur un pauvre débutant, s'adressait à mon confrère, fort instruit et débutant comme moi, qui refusait également. On s'adressait alors au maréchal ou à un empirique qui *flammait*, *phlébatomisait*, répandait à profusion un sang pauvre et à peine coloré.

Quelques jours après, — cela ne manquait jamais, mon confrère ou moi, nous étions appelés pour traiter une anémie profonde que caractérisait la décoloration des muqueuses, des œdèmes froids, etc. Bien heureux quand la pauvre bête ne succombait pas, car alors on nous en imputait la perte.

Non, non, jamais, jamais il ne faut saigner un ani-

---

est ruiné... Daguerre était chez Me Parlanget quand Valognes a touché les 450,000 francs... Daguerre a été blessé par Valognes... C'est Daguerre que soigne le docteur Gérard... Daguerre partout ; Daguerre toujours... M. Gérard le sauve, retire la balle de la blessure !... Des doutes se sont élevés dans son esprit et il veut les éclaircir... Il vient au Palais de Justice... Il se fait présenter le pistolet dont s'est servi Valognes pour riposter contre l'assassin. Un coup a été tiré. Le médecin compare le projectile extrait de la blessure au calibre du revolver. Sa conviction est formée. Malheureusement, le secret professionnel le lie, l'enchaîne. Il ne peut rien dire, rien. Comme il a dû souffrir, le pauvre garçon. Je comprends tout, aussi, moi, Glou-Glou, je comprends tout. C'est clair comme le jour... Le docteur a la loyauté rigide du vrai médecin, mais il est aussi un honnête homme. Il ne peut livrer son secret, et, d'autre part, il ne peut laisser condamner un innocent. Que faire ? Il se doute que Daguerre commettra quelque imprudence. L'honneur ne lui défend pas de profiter des révélations qui lui seraient faites en dehors de sa profession. Et voilà pourquoi, Glou-Glou, vous avez été chargé de surveiller ce misérable et de rendre compte à M. Gérard de ses moindres démarches.

Pinson, très nerveux, se frottait les mains.

— Enfin, dit-il, nous allons donc débrouiller cette affaire.

— N'oubliez pas votre promesse, monsieur Pinson.

— Ne craignez rien, Glou-Glou, c'est sacré. En somme, ce secret, c'est le nôtre. Il nous appartient à tous les deux. Nous n'en userons pas l'un sans l'autre.

— C'est qu'il y a là, voyez-vous, monsieur Pinson, un intérêt supérieur peut-être à celui de la justice... dit le joueur d'orgue d'une voix très grave et très émue... il y a là tout un drame que vous ne connaissez pas et dont j'ai été jadis, il y a vingt-six ou vingt-sept ans, le confident... Daguerre est le père naturel de M. Gérard... mais il ne l'a jamais reconnu, car il a abandonné sa maîtresse alors qu'il la savait enceinte, parce que la pauvre enfant venait de perdre sa fortune !

— Le misérable ! En voilà un que je verrais guillotiner avec plaisir... Couic ! Il ne l'aura pas volé !... Le père de M. Gérard... Quelle complication !.... Que de tristesse !... Le sait-il, lui, le docteur.

— Je l'ignore, M. Pinson... mais c'est probable.

— Et qu'est-ce qui vous le fait croire ?

— Daguerre, s'il a reconnu madame Langon, sait que Gérard est son fils. Et ce secret, s'il le fait partager par Gérard, est pour lui une sécurité de plus. A-t-il reconnu madame Langon pour sa maîtresse d'autrefois ? Qui le dira ?

— Agissons donc sans nous en préoccuper.

— Qu'allons-nous faire ?

— Eh ! pardieu... préparer le piège où Daguerre viendra se prendre. Car, résumons la situation, ami Glou-Glou. Le docteur, vous et moi, nous sommes sûrs de la culpabilité de Daguerre...

— Oh ! oui...

— Mais supposons que nous allions trouver M. Laugier, que lui dirons-nous ? Que nous avons rencontré M. Daguerre se promenant de bon matin en forêt d'Halatte et venant à la Mare aux Biches se rafraîchir les pieds ?... Car c'est tout ce que nous pourrions dire... Vous ajouteriez que vous l'avez rencontré faible et se traînant sur la route... mais vous pensez bien que Daguerre a eu tout le temps de forger une histoire depuis cette nuit-là... Ça ne suffit donc pas, notre certitude morale, car il faut que nous comptions toujours sur le silence obstiné de M. Gérard... Il faut que nous le négligions, M. Gérard, comme s'il n'existait pas... et que nous arrivions devant le juge, — ou devant le docteur, puisque c'est entendu, — en lui disant : « Vous n'avez pas révélé votre secret. Votre honneur est sauf. Nous avons cherché, nous, et nous avons trouvé. Voici l'assassin et voici la preuve de son crime ! »

— Je suis prêt à suivre vos conseils.

— Nous allons d'abord nous assurer d'une chose importante.

— Laquelle ?

— Je vous disais tout à l'heure que nous avions vainement cherché le sac aux écus de M. Valognes... mais il y a une raison pour que nous ne l'ayons pas trouvé dans la forêt.

— Ah !

— Oui, c'est qu'il est dans la mare !...

Et Pinson eut un gros rire.

— Dans la mare, je le répète... et je parie une bouteille de vin.

— Je ne tiens pas le pari, dit Jan-Jot, parce que je perdrais, et puis, vous savez, le vin, c'est comme le kirsch, ça ne me réussit pas.

— Cherchons donc... Patangeons là-dedans... Daguerre nous a frayé le chemin.

Ils se levèrent. Ils entrèrent dans l'eau... Quand ils furent à peu près à l'endroit où s'était arrêté Daguerre, au lieu d'avancer ensemble, ils s'écartèrent et se mirent, chacun d'un côté, à piétiner dans l'eau et la boue avec conviction.

Mais ils ne trouvaient rien.

naires de France, a fait
Gazette du village, sur
L. M.

printemps.

la doctrine néfaste de
leur clientèle, la saignée
intemps sur les divers

ont mortes, exsangues,

times ont faites, dans
t ses disciples!
longtemps fait justice
e, heureusement pour
arché depuis Broussais,
émontrer, non pas l'inu-
de ces saignées intem-

es veines d'un animal
de cette opération?
elle que soit la saison
préparé pour un con-
dont les conjonctives
encore il y a bien rare-

le précaution était em-
, alors que les animaux
t de privations, alors
s avaient au contraire
urtout que le change-
les fatiguer.
langereux, aucune opé-
outable que la saignée.
à des accidents chirur-
els, elle trouble d'une
es fonctions de l'orga-
fonctions de nutrition.
intemps est restée en
és arriérées où les em-
ncore assez d'influence
xploitent indignement.
ans ces contrées mêmes,
es vieillards, ignorants
a médecine générale,
ette pratique surannée.
te de démenti, que la
ne soit l'animal sur le-
ue soit le procédé, sai-
on de la queue ou des
dis-je, qu'elle est tou-
trière.
buts dans la pratique
i 1862, — c'était dans
llicité par des clients
vache qui, l'un et l'au-
ons », conséquence ha-
ge et de la misère phy-
refusais de faire l'opé-
r raison sur un pauvre
onfrère, fort instruit et
efusait également. On
ou à un empirique qui
andait à profusion un

la ne manquait jamais,
ions appelés pour trai-
caractérisait la décolo-
èmes froids, etc. Bien
ne succombait pas, car
erte.
ne faut saigner un ani-

mal à titre préventif; jamais il ne faut ouvrir les veines dont l'état maladif ne réclame pas impérieusement la saignée. « La plus petite piqûre est une porte ouverte à la mort. »

Poids des diverses céréales. — On nous demande si souvent des renseignements sur le poids des diverses graines que nous croyons utile de publier les chiffres ci-après.

Blé. — Son poids est de 75 à 80 kilos par 100 litres. La moyenne du commerce de Paris est de 77 kil.

Seigle. — Poids 70 à 75 kilos. On le considère comme de qualité inférieure lorsque son poids descend au dessous de 70 kil.; par contre, on ne trouve qu'assez rarement des seigles pesant plus de 75 kil. Sur le marché de Paris, la base est établie sur le poids de 72 kil. nets.

Orges. — Les orges varient beaucoup de poids, suivant la variété cultivée : orge carrée d'hiver, 55 à 60 kil.; orge carrée de printemps, 60 à 65 kil.; orge à 6 rangs (de printemps), 55 à 60 kil.; orge carrée nue, 70 à 75 kil.; orge de Namto, 70 à 75 kil.; orge noire (de printemps), 55 à 70 kil.; orge commune à deux rangs, 65 à 70 kil.; orge Chevalier, 65 à 70 kil.; grosse orge nue, orge nue à deux rangs; 75 à 80 kil.; orge éventail, 60 à 65 kil.

Avoine. — Les belles avoines de printemps pèsent de 48 à 50 kil.; les noires de choix, 52 et même 54 kil. Les avoines d'hiver de l'Ouest se tiennent dans les environs de 50 kil.; celles d'hiver du Centre et du Midi 48 kil.; les avoines communes du Dimousin, de la Sologne, de la Creuse, de l'Aveyron pèsent de 35 à 45 kil. Le marché de Paris a pour base le poids de 47 kil. *(Gazette du village.)*

VARIÉTÉS

LA SOMNAMBULE

par Auguste Geoffroy. 44

Sa voix était si douce, son regard si loyal, sa physionomie si franche, que ce magistrat crut d'abord à une folie subite, à un délire de la persécution, et qu'il demanda, pour la consulter, celui des médecins qui était de service ce jour-là.

Après un examen attentif et un sérieux interrogatoire, le médecin conclut à la lucidité parfaite de l'intelligence de la jeune femme et à son entière responsabilité.

L'un comme l'autre cependant, le médecin et le magistrat, avaient une trop grande habitude des criminels, une science d'observation trop réelle pour ne pas s'étonner, douter, flairer un mystère.

Ce que Vergenne avait prévu se produisait dès le premier instant : Anaïs, malgré toute sa bonne volonté, jouait mal le rôle de criminelle.

Ses déclarations étaient enfin si formelles qu'elles méritaient examen et le substitut donna l'ordre de la conduire à Saint- Lazare où elle resterait à la disposition du Parquet et à celle des magistrats instructeurs.

La sinistre voiture que les habitués des prisons appellent le *panier à salade* prit Anaïs dans un de ses étroits compartiments et se dirigea, au trot lent d'une rosse, vers la gare de l'Est dans les environs de laquelle se trouve la célèbre maison de force destinée aux femmes, à Paris.

Le portail de Saint-Lazare est bas, sombre, ancien; rien ne révèle, à l'extérieur, l'importance de la prison. Que de misères cependant se sont passées sous cette voûte depuis plusieurs siècles, misères du corps et misères de l'âme!

Ce nom de Saint-Lazare sonne d'une effrayante façon aux oreilles de toutes les rôdeuses et de toutes les prostituées de la grande ville; Saint-Lazare, c'est la géhenne que la femme perdue évite à quel prix que ce soit.

Le public, abusé par les criailleries des intéressés et par les descriptions fantaisistes d'écrivains qui n'y ont jamais mis les pieds, se fait aussi, lui, une idée terrible, fausse, de Saint-Lazare.

Saint-Lazare est tout à la fois un dépôt, un hôpital, une maison de correction paternelle, une prison; c'est-à-dire que l'on y entre et que l'on y reste à des titres bien différents.

La plus honnête femme du monde peut y séjourner quelque temps, en cellule, soit qu'elle se trouve faussement accusée, soit que la nature des dépositions à faire, comme témoin, exige sa séquestration provisoire.

La majorité des détenues se compose de prostituées en traitement administratif, mais les simples accusées, les fillettes incorrigibles, les condamnées à des peines légères, les reléguées y sont en nombre aussi.

Saint-Lazare est le grand et lugubre entrepôt où police et justice tiennent en réserve toutes les femmes que leurs mains ont plus ou moins ou touchées, ou saisies.

On n'est pas plus malheureux à Saint-Lazare que dans une autre prison, mais il faut dire aussi que les autres prisons ne sont point des prisons de femmes pareilles et en semblable milieu.

Paris à deux pas, Paris qui étincelle, qui rit, qui chante, Paris qui fête la femme, la divinise; Paris avec de la lumière, des toilettes, des bijoux, des filles belles, saines, parées, heureuses, et...

Et ici des corridors sombres, des cours étroites, des paillasses sur le pavé humide, du linge grossier, des salles empestées, des femmes que rongent des maladies hideuses.

Qui saura jamais les pleurs, les haines, les crimes, les héroïsmes, les secrets de Saint-Lazare? Il faut avoir vu les masques de cire et les jolis minois des des vieilles prostituées et des jeunes vicieuses, les faces bestiales des reléguées et le profil d'oiseau de proie des femelles d'assassins, les têtes résignées de pauvres mendiantes et les figures creusées par les larmes de pauvres abandonnées, pour se douter un peu des mystères féminins de Saint-Lazare!

Toute préparée qu'elle fût aux plus durs sacrifices, Anaïs gémit cependant dans le fond de son cœur quand elle franchit le seuil de la prison infâme, quand les deux battants d'une porte latérale se refermèrent et qu'elle se trouva sur le pavé d'une cour en compagnie de femmes ivres, criardes, éhontées.

On la soumit à la fouille, et après lui avoir enlevé les vêtements dont elle n'avait pas un besoin immédiat, on la conduisit à une cellule du premier étage.

Avec ses lits de fer, sa table, son poêle, ses paillassons, la cellule était une chambre de petit hôtel de province; les grillages des fenêtres et les judas de la porte rappelaient seuls la prison.

Anaïs Dubreuil, pensionnaire du Palais de justice, en était déjà à la seconde station de sa voie douloureuse.

XX

L'impression ressentie par les deux destinataires des lettres qu'Anaïs avait jetées à la poste en entrant au Parquet fut bien différente; bien différentes aussi furent leurs démarches.

Mlle Dulac n'avait pas douté un seul instant de la bonne foi d'Anaïs, mais elle craignait que des circonstances indépendantes de sa volonté ne l'empêchassent d'accomplir son sacrifice héroïque ou du moins n'en reculassent l'échéance.

Et il s'agissait de la vie, de la liberté, de l'honneur de son Félix!

Maintenant que la vendeuse du Prix-Fixe était aux mains de la justice, le plus fort était fait; il n'y avait plus qu'à attendre, car, de quelque façon les affaires tournassent, il ne pouvait en résulter que la délivrance du médecin.

Certes, elle plaignait sincèrement la maîtresse de Lévesque, elle souhaitait que, selon les prévisions de Vergenne, le misérable avocat fut seul atteint, mais enfin cette révélation indiscrète du vrai coupable, l'affirmation prochaine de l'innocence de M. Haller, étaient une grande joie pour elle.

L'inspecteur était de service ce jour-là et ne devait revenir rue de Vaugirard que le lendemain dans la soirée.

Germaine fit atteler et courut à sa recherche.

Elle le trouva au restaurant voisin de la préfecture où il prenait d'ordinaire ses repas.

L'inspecteur se réjouit comme Mlle Dulac de l'effort courageux d'Anaïs, et il lui promit d'aller l'appuyer en se rendant au Palais de justice à son premier instant libre.

Il comptait s'aboucher discrètement avec le magistrat chargé de cette instruction, et sans vouloir empiéter sur son domaine, lui faire simplement savoir qu'un agent des mieux informés se tenait à sa disposition pour des renseignements complémentaires.

L'essentiel était de ne pas perdre de temps, car Lévesque, Lévesque que sa situation de député de Paris rendait tout puissant, Lévesque allait sans doute agir vigoureusement de son côté.

Mlle Dulac pria l'inspecteur de l'informer au fur et à mesure des événements et de ne rien ménager pour atteindre promptement le but désiré.

Un crédit pécuniaire illimité lui était ouvert en cas de besoin; il n'avait qu'à apprécier les circonstances et à faire mouvoir tel ou tel ressort.

Vergenne avait assez des premiers fonds à lui confiés; ce n'était pas de l'argent, mais la lettre d'Anaïs à Mlle Dulac qui lui était nécessaire pour légitimer son intervention dans la mystérieuse affaire.

Sans elle il s'exposait à froisser le magistrat jusqu'alors seul dépositaire du secret, à se voir soupçonné d'intrigues payées au profit du docteur Haller, à être brutalement renvoyé à sa besogne habituelle.

La lettre d'Anaïs était suffisante pour couvrir l'inspecteur et pour ménager la susceptibilité du Parquet qui n'aime à voir la police s'occuper de ses dossiers qu'alors qu'elle est appelé à le faire.

Mlle Dulac remit à Vergenne la lettre de la pauvre vendeuse, pièce d'une importance capitale et dont Anaïs n'avait pas prévu l'usage qu'on pouvait en faire contre Lévesque.

Oui, contre Lévesque député, tout en la sauvant, elle.

Cette lettre allait donner du premier coup au magistrat la clef du mystère qu'il devinait dans cette accusation d'un crime affreux par une belle, douce et vaillante fille.

Ayant obtenu, sous un prétexte quelconque, une permission de deux heures d'absence, l'inspecteur courut au Palais de justice, interrogea huissiers et greffiers, et finit par connaître le nom du magistrat qui avait entendu Mlle Dubreuil et qui l'avait fait écrouer.

Vergenne se hâtait de prendre les devants, crai-

---

donc pas, notre certitude
ions toujours sur le silence
e nous le négligions, M.
. et que nous arrivions de-
ur, puisque c'est entendu,
révélé votre secret. Votre
hé, nous, et nous avons
preuve de son crime! »
seils.
surer d'une chose impor-

que nous avions vainement
alognes... mais il y a une
s trouvé dans la forêt.

are!...

et je parie une bouteille

an-Jot, parce que je per-
'est comme le kirsch, ça ne

ons là-dedans... Daguerre

ns l'eau... Quand ils furent
arrêté Daguerre, au lieu
t et se mirent, chacun d'un
ue avec conviction.

Une demi-heure se passa, ainsi, en recherches inutiles.

— Est-ce que je me serais trompé? murmura l'agent. Mais alors si je me suis trompé sur ce détail, mon échafaudage d'inductions va craquer de toutes parts... Et c'est impossible!...

Ils avaient de l'eau jusqu'à mi-jambes.

Tout à coup, Glou-Glou s'arrête et appelle Pinson.

— Hé! que nous sommes bêtes, M. Pinson.

— Merci. Pourquoi?

— Parce que nous ne cherchons justement pas où il faut chercher.

Et montrant les grands joncs en touffe au milieu de la mare :

— S'il y a quelque chose de caché là-dedans, c'est dans les joncs que nous le trouverons. Ce n'est pas votre avis?

— C'est bien possible.

— Arrivez.

Il se rapprochèrent. Tous deux fouillèrent l'endroit désigné. Glou-Glou, bientôt, laissa échapper un cri de triomphe.

— Je le tiens!

— Quoi?

— Le sac.

— Ah! tonnerre, retirez-le...

Et Jan-Jot ramena hors de l'eau une petite valise en cuir, hermétiquement close par une fermeture de nickel à double ressort. Ils sortirent de l'eau. Ils ne s'inquiétaient guère ni du froid ni de la boue. Ils étaient tout à leur découverte.

— Tenez, M. Pinson, vous avez vos deux bras et vous savez probablement comment ces choses-là s'ouvrent... Regardez si par hasard il ne resterait que l'enveloppe et si le magot ne se serait pas envolé.

— C'est bien improbable.

Pinson fit jouer le ressort. Le sac s'entr'ouvrit. L'humidité avait à peine pénétré dans l'intérieur. Tous les billets étaient là, intacts. L'agent referma la valise.

— Replaçons-la précieusement à la même place, dit-il. Il la laissa retomber dans l'eau et ramena les joncs par-dessus.

— Nous n'avons plus qu'à nous en aller.

Et quand ils furent hors de l'étang :

— Voyez-vous, Glou-Glou, la preuve qu'il nous faut, la voici... le sac aux écus... Si nous l'emportons, nous ne prouvons rien, et nous faisons comme ce bonhomme de la fable qui, possédant une poule qui pondait des œufs d'or, n'a pu y tenir longtemps et l'a tuée pour voir si elle ne renfermait pas un trésor... Si nous le laissons, au contraire, nous rencontrerons un jour ou l'autre Daguerre qui reviendra, cela est certain, il faut nous y attendre... Il ne laissera point pourrir ici cette fortune pour laquelle il a commis un crime... car, remarquez, Glou-Glou, qu'il ne vous redoute pas, j'en suis assuré... S'il s'était senti perdu tout à l'heure, quand il vous a reconnu, il aurait pris la fuite... S'il avait connu vos soupçons, il n'aurait jamais eu assez de sang-froid pour s'en aller ainsi, tranquillement comme il l'a fait, en allumant un cigare... Il a certainement pris votre présence ici pour un hasard, et ce qui prouve, en somme, qu'il avait raison...

— C'est que le hasard, en effet, a tout fait.

— Donc, il reviendra. Quand? Je n'en sais rien... Demain, cette nuit ou dans quinze jours...

— Que faire?

— Surveiller la place, constamment, nuit et jour. Et nous entourer de toutes les précautions imaginables. Cette surveillance sera très difficile, Glou-Glou. Si nous étions à Paris, ce serait aisé. A Paris, il existe mille ruses dont nous pourrions nous servir. A Creil même, ce serait encore moins difficile. Ici, la chose m'apparaît comme très périlleuse. Voici une mare entourée de bois. Dans cette mare est cachée la preuve d'un crime. L'assassin, lorsqu'il viendra pour enlever cette preuve, commencera par tourner autour de l'étang, il battra chaque touffe de bruyères, de fougères, chaque buisson, chaque broussaille; pas un coin qu'il n'aura visité pour s'assurer que cette fois les environs sont déserts. Il viendra en pleine nuit, peut-être, mais plus probablement en plein jour, car la nuit, la mare est fréquentée par des braconniers, puis ceux qui auraient intérêt à le surveiller le suivraient plus facilement, grâce à l'obscurité. Le jour, au contraire, il peut tout voir. Si un danger le menace, il s'en rendra compte et s'esquivera. Donc, il ne faut pas songer à la possibilité de surveiller comme nous l'avons fait aujourd'hui. Il faut nous y prendre autrement.

— Je ne vois pas comment nous pourrons faire.

— Pour le quart d'heure, je resterai ici...

— Et moi!

— Vous, Glou-Glou, vous allez partir et ferez diligence.

— Où irai-je?

— D'abord et tout droit, chez M. Gérard.

— Je comprends. Je lui dirai ce qui s'est passé.

— C'est cela.

(A suivre.)

gnant les manœuvres de Lévesque, mais cette fois il se trompait.

En réfléchissant mieux, il eût compris que Lévesque n'était point à craindre.

L'égoïsme implacable et l'habileté de l'avocat devaient s'accorder pour le faire rester tranquille.

Et c'est ce qui est arrivé en effet.

A la lecture de la lettre d'Anaïs, l'avocat avait d'abord été atterré ; cette découverte d'un drame aussi bien ourdie lui semblait diabolique, et sa superstition de criminel aidant, il se vit déjà broyé par la fatalité.

Mais il ne fut pas longtemps à se remettre, à constater qu'il n'existait après tout contre lui aucune preuve (le misérable croyait encore au secret impénétrable de sa cachette) et à se décider pour ce qui lui avait réussi admirablement jusqu'alors : une indifférence superbe, un sang-froid imperturbable.

Anaïs ? Il la laisserait se perdre avec son honnêteté ; aux questions il répondrait qu'il l'avait considérée comme folle ; que les crises de manie hystérique de la vendeuse du Prix-Fixe étaient même la cause du refroidissement de plus en plus marqué qu'il avait apporté dans leurs anciennes relations.

Faux, lâche, cruel, tout ensemble, Lévesque alluma immédiatement son cigare avec la lettre d'Anaïs (il avait pour principe de ne jamais garder de papiers compromettants), et prenant sa serviette il s'en alla à la Chambre des députés d'abord, puis au Palais de justice où il aurait pu se croiser avec Vergenne.

Les juges ? Ah ! la bonne farce ; il n'en avait guère peur de ces imbéciles qu'il bernait chaque jour au profit des accusés, de ces intrigants qui lui léchaient les bottes pour obtenir sa protection.

S'ils désiraient se mesurer à lui, ils pouvaient venir ; il les attendait.

Vergenne fit passer sa carte au procureur de la République en y ajoutant au crayon : *pour affaire grave et urgente.*

L'inspecteur était connu des membres du Parquet qui avaient eu occasion de le rencontrer et de l'apprécier dans plusieurs circonstances ; ils savaient qu'un jour ou l'autre il arriverait au poste de Chef de la Sûreté que ses antécédents le mettraient à même d'occuper d'une façon exeptionnelle.

Aussi ne le fit-on attendre que le temps indispensable pour achever l'œuvre commencée, pour donner quelques signatures pressées.

Le magistrat s'était dit du reste que l'inspecteur devait avoir de sérieux motifs, autrement il ne se serait jamais permis de venir au Parquet sans y être appelé.

Introduit, Vergenne estima que le meilleur était de tout raconter au procureur de la République, de ne lui rien cacher des moyens employés, comme de l'importance des personnages, et de s'en remettre pour la suite à sa prudence, à son honnêteté professionnelle.

La lettre d'Anaïs d'une part, et de l'autre la permission express de s'occuper de cette affaire en dehors du service, devaient achever de l'accréditer auprès du magistrat le plus défiant.

Le procureur de la Pépublique écouta l'incroyable récit de Vergenne sans surprise apparente ; il examina attentivement mais froidement les preuves qu'il produisait à l'appui de ses dires, lui demandant des explications par quelques mots brefs, précis, ne se laissant aller à aucune causerie.

Puis il le congédia en lui rappelant la discrétion habituelle aux gens de sa profession.

Il devait aussi désormais laisser la justice agir seule et ne revenir au palais que s'il y était mandé.

Vergenne était habitué au mutisme relatif des magistrats, à leur froideur dans les rapports qu'ils sont forcés d'avoir avec les gens de police, cependant il trouva que le procureur de la République avait cette fois exagéré son mutisme et sa froideur.

(A suivre.)

Aucune demande de changement d'adresse ne peut être prise en considération si elle n'est accompagnée de l'ancienne adresse et de 20 centimes en timbres-poste pour frais de réimpression.

7 hectares 200
(20 poses) [388
de terre de première classe, avec ferme en bon état, près la route cantonale Bulle-Fribourg, fontaine intarissable et à couvert, quantité d'arbres fruitiers, seront exposés à vendre, en mises publiques, le ***lundi 16 juin courant,*** dès 10 heures du matin, à l'auberge de la ***Cantine***, à Avry-devant-Pont.
Pour renseignements, s'adresser à M. Ulysse Favre, à Avry, et Davet, procureur, Bulle.

A VENDRE
pour cause de partage, dans une localité des mieux situées de la Gruyère, un ***domaine*** composé de 32 poses d'excellent terrain à foin et regain, maison d'habitation, grange, écurie, dépendance, le tout bien construit.
Dans une autre localité, avoisinante de la première est pareillement à vendre un domaine de la contenance de 5 poses de bon terrain, avec maison d'habitation, grange et écurie.
Un bon rapport est assuré.
Pour traiter, s'adresser à l'*Agence agricole Auguste Barras, à Bulle.* [398

Mises publiques.
Le président du tribunal de la Gruyère fera vendre, en mises publiques, le ***jeudi 12 juin courant,*** dès 9 heures du matin, à la salle des Assises, au château de Bulle, une certaine quantité d'objets mobiliers, linge, vaisselle, habits, plus un grand nombre d'instruments aratoires et outils divers, des planches, un établi de menuisier, des charrettes, du bois de charronnage, etc., le tout taxé à très bas prix.
Bulle, le 10 juin 1890.
404] *Greffe du tribunal de la Gruyère.*

Vaches taurelières.
Le soussigné avise le public qu'il se rendra prochainement dans la Gruyère pour les opérations.
Les propriétaires intentionnés de faire opérer des vaches sont priés de s'inscrire au plus tôt au bureau de M. le notaire Gillet, à Bulle.
384] ***Bertschy,*** vétérinaire.

A VENDRE
2 banques, 2 portes vitrées et ***2 doubles-portes.***
S'adresser au bureau du journal. [356

Maison a vendre.
On offre à vendre, à Bulle, une jolie maison bien construite et bien exposée, avec cour et grand jardin. [171
S'adresser au notaire Jean Gillet, à Bulle.

Le tir annuel
de la Société des carabiniers de ***Vaulruz***
aura lieu les ***dimanche 15*** et ***lundi 16 juin courant.***
Invitation cordiale.
402] Le comité.

GRAND
Tir au flobert
Dimanche 15 juin
aux Bains de Montbarry.
Valeur des prix exposés : ***60*** fr. Armes à disposition.
Omnibus à partir de l'Union toutes les deux heures à 1 fr. aller et retour.
405] Le tenancier : Léon Gaillard.

Liquidation de chaussures
Ernest GLASSON [314

Demandez partout :
CAFÉ DE MALT WYSS
Grande économie pour chaque ménagère.
Hygiénique, nutritif et **beaucoup meilleur marché** que le café ordinaire.
L'essayer une fois, c'est l'adopter pour toujours.
D'après une analyse chimique ordonnée par le Département de l'intérieur du canton de Berne reconnu pour un surrogat de café excellent. [220

Avoines blanches
depuis 13 fr. 80 cent. le sac (150 litres).
Blés rouges et noirs pour la volaille.
MAGASINS de la *CROIX-BLANCHE* à Bulle. [366

LAINES, COTONS, FLEURS
Chez les ***sœurs Progin,*** au bout de la Promenade, à Bulle, choix complet de laines et cotons ; marchandises de première qualité et prix modérés, malgré la hausse considérable survenue. — Articles de mercerie ; bas, chaussettes. — Fabrication et vente de fleurs, couronnes mortuaires, etc. — Echange des laines du pays contre marchandises fabriquées. — Dépôt pour la filature Castella, à Neirivue. [287

A l'***Agence agricole Auguste BARRAS,*** à Bulle :
Engrais chimique spécial
pour fleurs
par paquets de 2 kg. 500. [375

Attention !
Le soussigné avise le public de la ville et de la campagne qu'il a repris le
Magasin Perret-Berthet.
Se recommande
397] ***Charles Despond.***

AVIS
La soussignée avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elle vient de s'établir comme ***lingère*** à La Tour-de-Trême.
Par un travail prompt et soigné et des prix modérés, elle tâchera de mériter la confiance qu'on voudra bien lui témoigner.
393] ***Julie Magnin,*** *lingère.*

Assurance contre la grêle.
Pour un prix minime, on assure sa récolte auprès de la ***Société Suisse.*** [303
S'adresser au plus tôt au notaire GILLET, à Bulle, chargé de l'agence pour la Gruyère.

Graine & farine de lin.
Beaux gros sons français.
Dits supérieurs et ordinaires.
Semoules de ***maïs,*** Italie et Hongrie.
Tourteaux de lin et sésame moulus.
Bourre d'épeautre.
Prix avantageux.
Sous la Croix-Blanche, à Bulle. [820

GLASSON & Cie, Bulle.
Fers pour constructions I ;
Tuyaux fer pour conduites d'eau ;
Articles pour fromagers,
CAILLETS et toiles à fromage ;
Fourches et pelles.
Couleurs préparées ; 849
Verre à vitres.
SEUL DÉPOT pour la Gruyère de l'excellente faux au « LION ».

Une ancienne maison bien connue demande représentants sérieux et actifs pour la ***vente des vins à Fribourg et tout le canton.***
Offres avec références *C. B., Pontanevaux près Mâcon* (France). (OFr2895) [403

A LOUER
Une jolie ***chambre*** meublée. Sur désir, on donnerait aussi la pension.
S'adresser au bureau du journal. [400

A louer :
Un petit ***appartement*** en ville.
S'adresser au bureau du journal. [218

On demande
deux bons ***faneurs*** pour la saison.— S'adr. au bureau du journal.

A louer :
A 5 minutes de la ville de Bulle, un joli ***logement.***
S'adresser au bureau du journal. [400

Mme Moret, somnambule,
visible par lettre pour santé, etc., rue *Grimaldi* N° 1, à *Nice.* (Hc3101L) [367

Bains & douches
à l'***hôtel des Alpes, Bulle.*** [396

La laiterie
Aug. Reichlen & Cie
à La Tour-de-Trême,
ayant établi un nouveau dépôt au centre de la ville, prévient sa clientèle que le beurre ne sera plus apporté à domicile.
On trouvera en tout temps du beurre frais chez M. ***Aug. Barras,*** Agence agricole ;
Mme Vve ***Gremaud,*** notaire ;
M. ***Joseph Moura,*** négociant. [392

Diplomé à Paris 1889 : Médaille d'or, à Gand 1889 : Médaille d'argent.
500 FRANCS EN OR
si la Crême Grolich n'enlève pas toutes les impuretés de la peau, telles que taches de rousseur, lentilles, hâles, vers rougeur du nez etc., et si elle ne conserve pas, jusqu'à la vieillesse, un teint blanc, éblouissant et la fraicheur du jeune âge. Ce n'est pas du fard ! Prix frs. 1.50.
Dépôt général : **A. Büttner,** pharm., **Bâle.**

Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.